



BP : 4327 NDjamena Téléphone : +235 62 62 29 08 / 93 11 50 72 E-mail : economique@gmail.com
Réceptif n°0242/PR/NDJ/020

CONTRAT DE TRAVAIL

(Contrat à durée déterminée)

Entre les soussignés :

Le Journal : la TRIBUNE ECONOMIQUE Dont le siège social est situé à CHAGDUA BP : 4327 NDjamena Tchad représenté à la fin du présent, par Monsieur. **MADJITOLLOUM JOSUE**, agissant en qualité de Promoteur du Journal.

Ci-après dénommé employeur, d'une part ;

Monsieur **LOUAGONBE TOUSSAINT** de Nationalité Tchadienne. Né le 1^{er} /11/1995 agissant en qualité de Rédacteur en chef.

Tel : 66 79 70 03

Ci-après dénommé employé, d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Texte Régissant le contrat

Le présent contrat à durée déterminé de deux (02) mois est soumise aux dispositions de la loi N°038/PR/96 du 11/12/1996, portant « code du travail » en République du Tchad et des textes réglementaires y relatifs notamment la convention collective générale, aux règlements intérieurs de la société et les conditions particulières.

Article 2 : Engagement

Le Journal Tribune Economique engage Mr/Mme **LOUAGONBE TOUSSAINT** qui accepte en qualité de Rédacteur en chef pour servir à NDjamena. Il peut toute fois être affecté en tout autre point du territoire Tchadien auquel l'employeur jugera bon de l'employer, sous réserve de l'observation des textes législatifs et réglementaires en vigueur en République du Tchad.

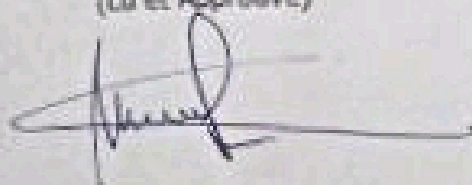
Article 9 : Différends

Les différends qui naîtraient à l'occasion de l'exécution du présent contrat ou de sa rupture seront réglés suivant les dispositions prévues par les textes mentionnés à l'article 1 du présent contrat et des modifications éventuelles ultérieures à ses textes.

Fait à NDjamena le 1^{er} /06/2021

Pour l'employé

(Lu et Approuvé)



pour le Journal

Le Promoteur du journal



MADJITOLOUM JOSUE